

**RAPPORT N° 03/7-38**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC BAOBAB**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE SIGNER LA CONVENTION DE RETROCESSION DE TERRAINS AVEC LA SIDR,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**I DEFINITION DES BESOINS**

Dans le cadre du programme d'actions du Grand Projet de Ville (GPV), la Municipalité a retenu pour l'année 2003 l'aménagement d'un nouvel espace public destiné à mettre en valeur le site actuel du baobab, au cœur de l'ensemble immobilier «Château Morange».

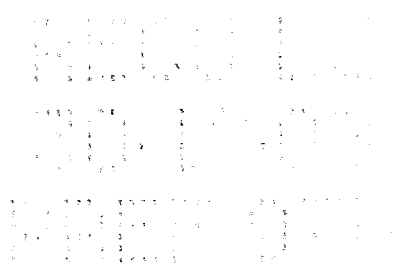
Les études menées ont permis d'aboutir à un projet dont l'objectif principal est de valoriser un quartier social grâce à la requalification du site existant par l'aménagement d'un espace de convivialité destiné principalement au confort, à la détente et aux loisirs des riverains.

Le montant des travaux est estimé à 513 251 euros HT.

Le programme d'aménagement, validé par le Conseil d'Administration du GIP-GPV, prévoit notamment :

- la réalisation d'une placette «belvédère» autour du baobab ;
- la réfection du parking actuel ;
- la réalisation de liaisons piétonnes en périphérie de l'espace, en intégrant les futures ouvertures du quartier sur son environnement ;
- la mise en place d'un éclairage spécifique permettant une mise en valeur du baobab ;
- le traitement paysager des abords de la Place.

Il convient de noter, en outre, que la réalisation des travaux nécessite la signature d'une Convention de rétrocession de terrains entre la Commune et la SIDR (propriétaire du foncier).



## **II ALLOTISSEMENT**

Compte tenu des spécificités techniques des prestations à réaliser et pour permettre un élargissement de la concurrence, le marché est décomposé en quatre lots :

- Lot n° 1 VRD - Maçonnerie,
- Lot n° 2 Eclairage Public,
- Lot n° 3 Arrosage,
- Lot n° 4 Plantations.

Le mode de passation retenu est l'appel d'offres ouvert à lots en application des Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

Les crédits nécessaires pour les travaux seront inscrits au Budget principal 2004 sous les Chapitre 23 et Compte 2318.

## **III PLAN DE FINANCEMENT**

Le plan de financement s'établit comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>ETAT 80 %</b>	<b>COMMUNE 20 %</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL TTC</b>
Travaux	410 600,80 euros	102 650,20 euros	513 251,00 euros	556 877,34 euros

## **IV DEMANDE D'AUTORISATION**

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement de l'Espace Public «Baobab» ;
- 2) d'approuver le plan de financement de l'opération ;
- 3) de m'autoriser à solliciter des subventions ;
- 4) de m'autoriser à signer avec la SIDR (propriétaire du foncier) la Convention de rétrocession de terrains ;
- 5) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
  - procédure d'appels d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),

## RAPPORT N° 03/7-38

- les crédits définis seront inscrits au Budget principal sous les Compte 2318 et Chapitre 23,
  - estimation prévisionnelle de 556 877,34 euros TTC ;
- 6) d'autoriser la passation du (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, de marché(s) négocié(s) -Article 35-1.1 du Code des Marchés Publics- ;
- 7) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/7-38**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du jeudi 18 décembre 2003**

**OBJET**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ESPACE PUBLIC BAOBAB**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,  
DE SIGNER LA CONVENTION DE RETROCESSION DE TERRAINS AVEC LA SIDR,  
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23, Compte 2318, Fonction 823 et Opération 47019 ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-38 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'aménagement paysager de l'Espace Public Baobab.

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement de l'opération tel que détaillé au texte du Rapport.

**DELIBERATION N° 03/7-38**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

**ARTICLE 4**

Autoriser le Maire à signer la Convention de rétrocession de terrains à intervenir avec la SIDR (propriétaire du foncier).

**ARTICLE 5**

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché tels que précisés au texte du Rapport.

**ARTICLE 6**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 7**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2003**

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

